



**BUREAU
VERITAS**

Certificat de conformité

Demandeur: SAS.SOLIPAC
277 Rue Jean Baptiste Biot
66000 Perpignan
France

Produit: Onduleur Photovoltaïque (PV)

Modèle: MOBG-1500, MOBG-1200, MOBG-800, MOBG-700, MOBG-600

À utiliser conformément aux réglementations:

Dispositif de coupure automatique avec une surveillance du réseau monophasé, conformément à DIN VDE V 0126-1-1/A1 VFR2019 (Protections des installations de production raccordées Identification au réseau public de distribution, Enedis-NOI-RES_13E, Version 7, 14/12/2018), pour des systèmes photovoltaïques avec un couplage parallèle monophasé, via un convertisseur dans l'alimentation électrique publique. Le dispositif de coupure automatique fait partie intégrante de ce convertisseur. Il remplace l'appareil de déconnexion avec une fonction isolante, auquel le fournisseur du réseau de distribution peut accéder à tout moment.

Synthèse des dispositions de prévention

Séparation galvanique	Polarité d.c. à la terre	Dispositions pour la prévention	Dispositif est capable
Oui	Non	Cas 1 – Champ PV sans polarité reliée intentionnellement à la terre et avec séparation galvanique	Oui
Oui	Directe	Cas 2 - Champ PV avec polarité reliée intentionnellement à la terre et avec séparation galvanique	Non
Oui	Par Résistance	Cas 3 - Champ PV avec polarité reliée intentionnellement à la terre par résistance et avec séparation galvanique	Non
Non	Non	Cas 4 - Champ PV sans polarité reliée intentionnellement à la terre et sans séparation galvanique	Non

Réglementations et normes appliquées:

UTE C15-712-1:2013-07, UTE C 15-712-1:2010-07, rectificatif 0:2010-09 et rectificatif 1:2012-02

Installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution

DIN VDE V 0126-1-1/A1:2012-02

Dispositif de déconnexion automatique entre un générateur et le réseau public à basse tension

ERDF/Enedis-NOI-RES_13E:2018-12

Protections des installations de production raccordées Identification au réseau public de distribution

Un échantillon représentatif des produits mentionnés ci-dessus correspond à la date de la délivrance de ce certificat en vigueur des exigences de sécurité technique et pour l'utilisation conformément à sa destination.

Numéro de rapport: BMH-ESH-P200408501-1 **Programme de certification:** NSOP-0032-DEU-ZE-V01
BMH-ESH-P200408501-2
BMH-ESH-P200408501-3

Numéro de certificat: U20-0829 **Délivré le:** 2020-10-21

Organisme de certification



Thomas Lammel



Deutsche
Akkreditierungsstelle
D-ZE-12024-01-00

*Organisme de certification Bureau Veritas Consumer Products Services Germany GmbH accrédité par DIN EN ISO/IEC 17065
Une représentation partielle du certificat nécessite l'approbation écrite de Bureau Veritas Consumer Products Services Germany GmbH*



**BUREAU
VERITAS**

Annexe du Certificat de conformité Nr.: U20-0829

Demandeur: **SAS.SOLIPAC**
277 Rue Jean Baptiste Biot
66000 Perpignan
France

Produit: **Onduleur Photovoltaïque (PV)**

Modèle: **MOBG-1500, MOBG-1200, MOBG-800, MOBG-700, MOBG-600**

D'après UTE C15-712-1:2013-07, UTE C 15-712-1:2010-07, DIN VDE V 0126-1-1/A1:2012-02, DIN V VDE V 0126-1-1:2006-02 avec déviations d'après "PROTECTION DE DECOUPLAGE POUR LE RACCORDEMENT D'UNE PRODUCTION DECENTRALISEE EN HTA ET EN BT DANS LES ZONES NON INTERCONNECTEES, Référentiel Technique – SEI REF 04, V7"

* $195,50V < U_n < 255,3V$
 $46,0Hz < f < 52,0Hz$
temps de déconnexion $< 200ms$
temps de reconnexion $> 30s$

Pour St Martin, St Barthélemy et St Pierre et Miquelon les seuils seront adaptés aux caractéristiques locales.